Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT....3

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE....3

II.1 - Territoire desservi....3
II.2 - Mode de gestion du service d'assainissement....3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire....3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité....4
II.3 - Les Abonnés du service d'assainissement....4
II.3.1 - Généralités....4
II.3.2 - Les volumes facturés....5
II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement....5
II.3.4 - Abonnés industriels....5

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE....5

III.1 - Les ouvrages structurants du réseau....5
III.2 - Contrôle et entretien du réseau....6
III.3 - Rejets non domestiques....7

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS....7

IV.1 - La station de Lestiac – Communes de Lestiac, Paillet et Langoiran (partiel)....7
IV.2 - La station de Le Tourne / Langoiran – Communes de Le Tourne, Tabanac et Langoiran....8
IV.3 - La station de Capian – Commune de Capian....9
IV.4 - La filière boues....11

V - LES TRAVAUX ET PROJETS....11

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE....12

VI.1 - Les indices généraux....12
VI.2 - Indices concernant les réseaux....12
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés....12

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE....13

VII.1 - Tarification de l'assainissement....13
VII.1.1 - Préambule....13
VII.1.2 - La part de la collectivité....14
VII.1.3 - La part de l'exploitant....14
VII.1.4 - La TVA....14
VII.1.5 - Les Redevances Agence de l'Eau....14
VII.1.6 - Récapitulatif....15
VII.2 - Bilan financier du service....17
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement....17
VII.2.2 - Compte financier uniquef....17
VII.2.3 - Évolution de la dette....18

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE....19

IX - FICHE DE CALCUL DES INDICATEURS....21

X - DONNÉES DE L'AGENCE DE L'EAU....25

Annexe

A1 – Fiche de synthèse des indices de performance 21
A2 – Informations Agence de l'Eau 25

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1er janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

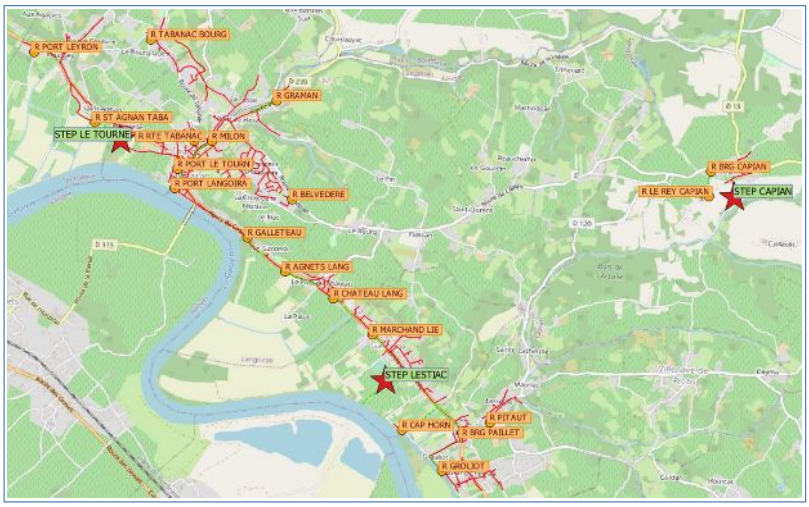

Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

2 167 abonnés représentant environ 4 630 habitants

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 167, soit environ 4 630 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 075 habitants (INSEE) représentant 3 470 abonnés au réseau eau potable, soit un ratio de 2,15 hab/abonné.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le contrat actuel a été renouvelé avec la société SUEZ au 1er janvier 2025

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société SUEZ par un contrat qui a débuté le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ; Intervention pour désobstruer le réseau.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Renouvellement : Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peinture des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil

Divers : Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - Les Abonnés du service d'assainissement

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 075 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 470 abonnés au service de l'eau potable, dont 3 286 abonnés domestiques, le service d'assainissement dénombre seulement 2 167 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 631 habitants représentant environ 65 % de la population.

Une augmentation de 7 abonnés entre 2024 et 2025

Par rapport à 2024, il y a 7 abonnés de plus en 2025.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes :

	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	**Valeur 2025**	Progression 2024/2025	
Langoiran	707	719	728	722	739	769	**776**	7	0,9%
Capian	123	120	134	139	143	141	**145**	4	2,8%
Le Tourne	327	325	326	328	327	335	**340**	5	1,5%
Lestiac	265	267	272	268	270	274	**272**	-2	-0,7%
Paillet	399	394	399	400	410	427	**420**	-7	-1,6%
Tabanac	196	193	193	208	211	214	**214**	0	0,0%
Villenave	0	0	0	0	0	0	**0**		
TOTAL	2017	2 018	2 052	2 065	2 100	2 160	2 167	7	0,3%

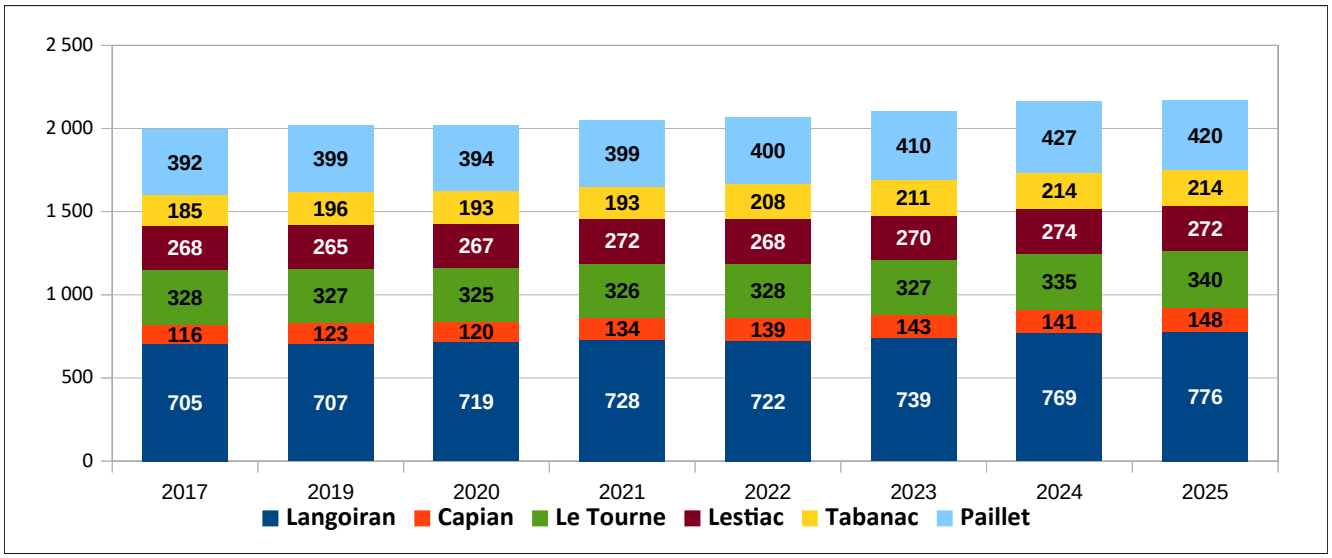

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

II.3.2 - Les volumes facturés

L'évolution des volumes vendus est la suivante :

Une baisse des volumes facturés sur Le syndicat comme en 2023

Volume en m³/an	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	**Valeur 2025**	Progression 2024/2025	
Capian	6 750	8 535	9 629	10 716	10 281	10 707	**11 535**	828	7,7%
Langoiran	52 894	59 457	60 698	67 040	54 302	54 704	**55 089**	385	0,7%
Le Tourne	22 113	25 886	25 831	25 188	25 655	23 286	**23 873**	587	2,5%
Lestiac	16 108	19 225	21 081	19 388	20 932	19 025	**18 896**	-129	-0,7%
Paillet	23 043	28 236	29 666	28 675	29 083	27 913	**28 548**	635	2,3%
Tabanac	17 423	11 690	15 960	17 432	16 083	16 698	**17 219**	521	3,1%
TOTAL	138 331	153 029	162 865	168 439	156 336	152 333	**155 160**	2 827	2,0%

Des remises pour fuites de 949 m³

On constate donc une grande stabilité des volumes assujettis autour de 155 000 m³/an.

Le délégataire signale 3 dossiers de remise pour fuite portant sur 949 m³ (19 et 7 224 m³ en 2023 et 22 dossiers pour 14 261 m³ en 2024). Ces remises pour fuites ont très fortement diminuée.

II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

65 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisés ces dernières années.

Sur les 3 470 abonnés au réseau d'eau potable, environ 65% sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les éléments sur l'auto-contrôles des stations d'épuration donnent les résultats suivants (chiffres 2024) :

Secteur	Nord	Centre	Nord Ouest	Ouest	Total
Station épuration	Le Tourne	Lestiac	Capian	/	
Communes concernées	Le Tourne, Langoiran Nord, Tabanac	Lestiac, Paillet, Langoiran sud	Capian	Villenave de Rions	
Population secteur	3 912	2 104	809	374	7 100
Abonnés eau	1 920	1 026	317	173	3 385
Habitants / abonnés	2,04	2,05	2,55	2,16	2,10
Client assainissement	1 175	844	145	0	2 164
Habitants raccordés	2 394	1 731	370	0	4 495
Taux de raccordement	61,2 %	82,3 %	45,7 %	0,0 %	63,9 %

(Curieusement le RAD signale 2 habitants raccordés sur Villenave de Rions pour une consommation de 1 127 m³)

II.3.4 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - Les ouvrages structurants du réseau

Un réseau 32 km de canalisations gravitaires

Le linéaire gravitaire total est de 31,9 km, en légère évolution (régularisation des plans) et celui des refoulements de 5,8 km.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

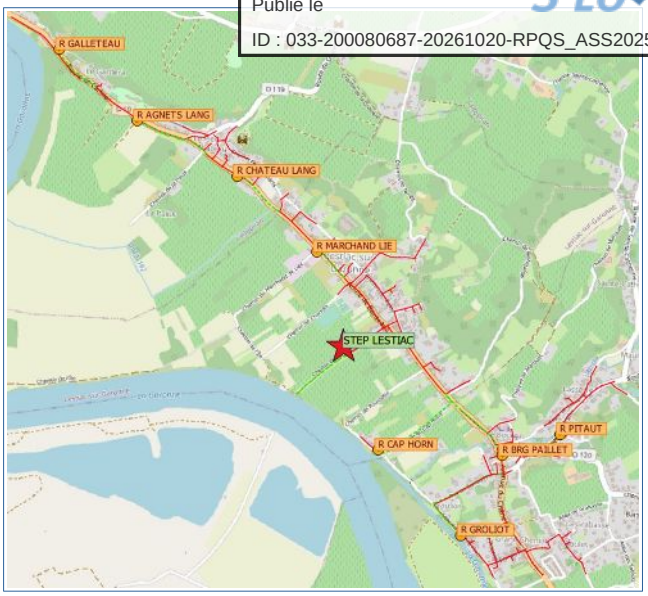

3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac, de Paillet et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 844 abonnés.

Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 9 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 175 abonnés soit environ 2 394 habitants



Station de Capian : Station desservant le bourg de la commune de Capian avec 3 postes de refoulement.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Année	< 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**	TOTAL
Curage préventif										
Valeur (en m)	1 734	1 333	2 914	1 218	1 717	1 148	(1)	(1)	488	10 552
Taux de curage		4,40%	9,52%	3,98%	5,61%	3,62%			1,53%	
Inspections										
Passage caméra (en m)	414	1 230	2 110	1 218	1 597	1 148	(1)	(1)	422	8 139
Tests à la fumée (en m)				?						
Renouvellement de canalisation										
Par la collectivité	540	278	0	0	0	0	0	0	**0**	818
Contrôle des branchements										
Conforme	7								**49**	
Non conforme	4								**8**	
Total	41	27	6	2	53	110	515	294	**57**	1105
Réparations et désobstructions										
Branchements	1	2			8	3	9	11	**4**	38
Canalisations	0	1	1	1	7	8	8	6	**7**	39

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau.

Pas de renouvellements de canalisations engagés par la collectivité depuis 2019

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux . Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

(1) Le curage et le passage caméra a été réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement

Il est précisé qu'un secteur (Rue Berquin à Langoiran) a nécessité plus de deux interventions dans l'année. **Le taux de curages fréquents est donc de 2,6 %.**

Sur la conformité des branchements, l'exploitant a réalisé 294 contrôle en 2024 pour le rattrapage du contrat précédent puis 57 en 2025, dont 52 pour vente. Il ressort de ces visites que 49 branchements sont conformes (86%) et que 3 maisons envoient des eaux de pluie dans le réseau EU.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H_2S. Cependant l'étude diagnostic a montré des dégradations importantes sur des regards en aval du refoulement de Paillet avec la nécessité de remplacer ces regards en 2023.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation. Les recherches ont été faites par le diagnostic en 2023-2024.

III.3 - Rejets non domestiques

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - La station de Lestiac – Communes de Lestiac, Paillet et Langoiran (partiel)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il a été mis en place une benne filtrante pour améliorer et fiabiliser le traitement des boues mais qui est remplacé dans lecadre du nouveau contrat par une unité mobile par presse à boues.

Cette station a fait l'objet en 2025 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 53 % de sa capacité nominale

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2024	**2025**	% évol	2024	2025
Équivalent habitant	2 000	779	**1 062**	36,44%	**38,9%**	**53,1%**
Volume (m3/j)	300	189	**183**	-3,17%	63,0%	61,0%
DBO5 (kg/j)	120	45	**57**	26,67%	37,5%	47,5%
DCO (kg/j)	220	108	**157**	45,37%	49,1%	71,4%
MES (kg/j)	180	48	**65**	35,42%	26,7%	36,1%
Azote (kg/j)	30	19	**17**	-10,53%	63,3%	56,7%
Phosph. (kg/j)	8	2	**2**	0,00%	25,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 53 % (39 % en 2024 et 63,4 % en 2023), avec un retour aux valeurs de 2023 après une forte baisse incompréhensible en 2024.

La synthèse 2025 du délégataire indique que 844 abonnés, soit 1 731 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement correspond à moins de 41 % du calcul théorique. On peut donc supposer que certains abonnés ne sont pas ou mal raccordés, ou qu'une partie de la pollution n'aboutit pas à la station.

Les charges mesurées sur la station sont assez stables d'un bilan à l'autre .

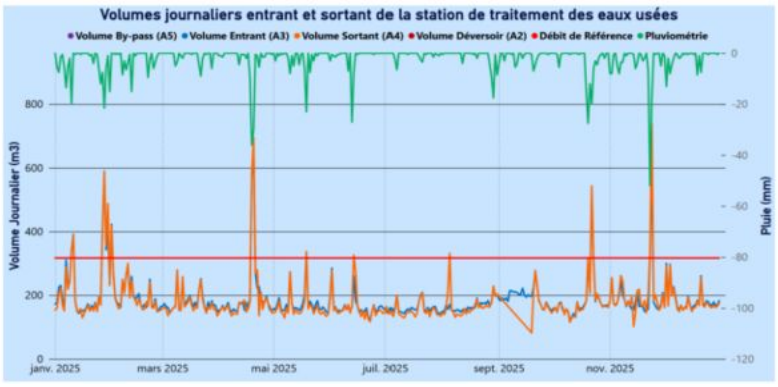

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Les entrées d'eaux parasites surtout par fortes pluies et inondations

La station a reçu un total de 66 749 m³ en 2024 (69 664 m³ en 2023 et 67 529 m³ en 2024) soit une moyenne de 183 m³/jour ou 61 % de la capacité de la station. Le débit entrant est stable par rapport à 2023 et 2024.

Le volume maximal journalier mesuré est proche de 700 m³/j (1 400 m³/j en 2021), soit 2,5 fois plus que le débit nominal.

On constate cependant qu'hormis les périodes de fortes pluviométrie, cette station reçoit environ 180 m³/j. Le débit de référence (317 m³/j) a été dépassé 13 fois dans l'année soit 4 % du temps (26 fois en 2024).

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station, mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur.

Une bonne qualité du traitement

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2024	2025	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	189,0 m3/j	183,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,8 mg/l	4,5 mg/l	80%	98,6%	95,6%	**OUI**
DCO	125,0 mg/l	28,3 mg/l	33,3 mg/l	75%	96,3%	90,1%	**OUI**
MES	30,0 mg/l	5,0 mg/l	6,7 mg/l	90%	98,2%	91,4%	**OUI**
Azote	/	5,3 mg/l	5,3 mg/l	90%	83,8%	74,9%	/
Phosphore	/	3,0 mg/l	3,0 mg/l	90%	55,3%	33,9%	/

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau en 2025 mais une obligation de faire des études

La qualité du rejet est bonne sur la totalité des mesures

La Police de l'Eau a indiqué en juillet 2026 que pour l'année 2025 la station était conforme en collecte, traitement et en performance . Elle a cependant rappelé au Syndicat l'obligation de mettre en place le diagnostic permanent.

IV.2 - La station de Le Tourne / Langoiran – Communes de Le Tourne, Tabanac et Langoiran

Une station en grande partie agrandie en 2019

Cette station a désormais une capacité nominale de 3 000 équivalents habitants (après les travaux d'extension entrepris en 2019).

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile. Il a été mis en place en 2022 des bennes de déshydratation.

Cette station a fait l'objet en 2025 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

La station reçoit en moyenne 32 % de sa capacité hydraulique et 44 % de sa capacité de traitement

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2024	**2025**	% évol	2024	2025
Équivalent habitant	3 000	1 510	**1 314**	-13,0%	**50,3%**	**43,8%**
Volume (m3/j)	450	331	**278**	-16,0%	73,6%	61,8%
DBO5 (kg/j)	180	75	**65,2**	-13,1%	41,7%	36,2%
DCO (kg/j)	360	188	**178**	-5,3%	52,2%	49,4%
MES (kg/j)	210	120	**96**	-20,0%	57,1%	45,7%
Azote (kg/j)	42	18	**18**	0,0%	42,9%	42,9%
Phosph. (kg/j)	15	2	**2**	0,0%	13,3%	13,3%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La nouvelle station atteint un taux de saturation de l'ordre de 44 %, en baisse par rapport à 2023 (62%) et 2024 (50%).

Le débit moyen est de 278 m³/j (324 m³/j en 2023 et 331 m³/j en 2024), soit 62 % de la capacité de la station et le débit de référence de 579 m³/j.

La pollution qui arrive à la station correspond en moyenne à 1 314 habitants, ce qui semble un peu faible par rapport à la population théoriquement desservie (≈ 2 400 eq.hab).

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites de pluie (et/ou d'inondation). En 2022, le débit n'excède pas 700 m³/j mais en 2023, on retrouve des débits supérieurs à 1 150 m³/j, comme en 2024. En 2025, on note une pointe à plus de 1 000 m³/j.

Par rapport au débit de référence de 579 m³, la station a été en surcharge hydraulique 10 jours dans l'année, soit 3 % du temps (32 j et 8 % en 2023, 32 j et 8 % en 2024). Le volume total mesuré en entrée est de 101 429 m³ en 2025 (118 587 m³ en 2023 et 121 181 m³ en 2024).

Le graphique ci-contre montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. L'incidence de la nappe haute (période hivernale) est peu visible sauf en cas d'inondation.

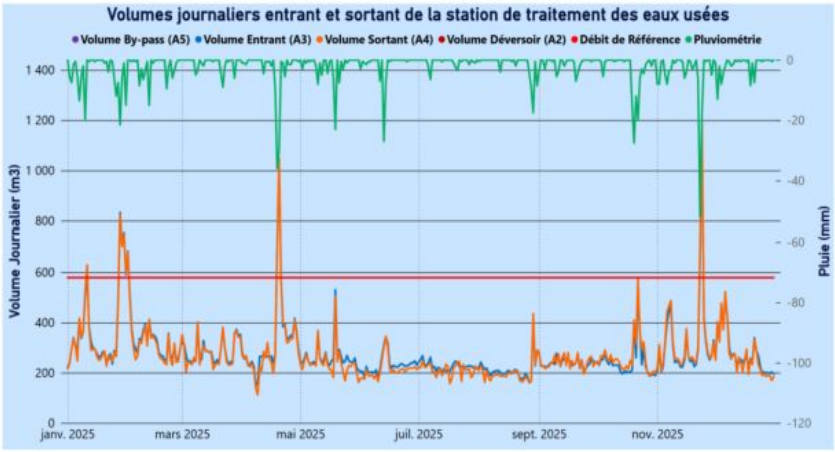

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2025

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	450,0 m3/j	263,0 m3/j	357,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,5 mg/l	8,7 mg/l	80%	98,5%	96,5%	**100%**
DCO	125,0 mg/l	33,3 mg/l	58,2 mg/l	75%	96,5%	93,6%	**100%**
MES	30,0 mg/l	6,7 mg/l	16,0 mg/l	90%	99,2%	98,3%	**100%**

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements.

La Police de l'Eau a déclaré la station conforme en collecte, traitement et performance depuis 2018.

IV.3 - La station de Capian – Commune de Capian

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seule une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Le seul bilan de 2025 montre une hausse de la charge entrante avec seulement 49 % de saturation.

Cette station n'a fait l'objet en 2025 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et aucune visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui devrait monter progressivement en charge. Les résultats montrent une forte augmentation de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordées et les extensions de réseau. La charge mesurée est à peine à la moitié de la charge théorique.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à la fois d'un point de vue réglementaire (cahier d'exploitation incomplet et pas mis à jour), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale					Taux moyen de saturation		
		2023	2024	2025	% évol	2023	2024	2025
Équivalent habitant	700	162	139	344	147,3%	23,2%	19,9%	**49,1%**
Volume (m3/j)	105	22	21,9	42,1	92,2%	21,0%	20,9%	40,1%
DBO5 (kg/j)	42	9	12	19	58,3%	21,4%	28,6%	45,2%
DCO (kg/j)	84	25	19	48	152,6%	29,8%	22,6%	57,1%
MES (kg/j)	49	9	4,1	22	436,6%	18,4%	8,4%	44,9%
Azote (kg/j)	9,8	3	2	5	150,0%	30,6%	20,4%	51,0%
Phosph. (kg/j)	3,5	0	0	1		0,0%	0,0%	28,6%

La charge arrivant sur la station représente 344 habitants (162 en 2023 et 139 en 2024), ce qui correspond à presque aux abonnés raccordés (estimation de 370 eq.hab). On note donc, même s'il n'y a qu'un seul bilan par an, que l'on trouve pour la première fois une cohérence avec la population desservie.

Des rejets non conformes aux normes par colmatage des filtres

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station ne respecte pas ses objectifs.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2024	2025	Normatif	2024	2025	
Volume	105,0 m3/j	21,9 m3/j	42,1 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	5,0 mg/l	51,0 mg/l	94%	98,9%	89,7%	NON
DCO	90,0 mg/l	57,0 mg/l	199,0 mg/l	89%	91,4%	84,1%	NON
MES	25,0 mg/l	6,0 mg/l	24,0 mg/l	95%	98,6%	95,9%	OUI

Les photos jointes au rapport du délégataire montre une saturation des filtres et de débordements d'effluents non traités :





Une reprise en main indispensable de la part de l'exploitant

Il est tout à fait anormal d'avoir de tel résultats sur une station de ce type avec une charge d'à peine 50 %.

Il faut que le délégataire :

- Fasse correctement l'alternance d'alimentation des bassins
- Passe plus régulièrement sur le site et ne laisse pas de tels débordements
- Prépare mieux ses bilans

On notait déjà depuis 2023, un traitement moyen de la DCO, ce qui est anormal sur ce type de station et surtout un rendement des MES en limite de la norme.

La Police de l'Eau ne donne plus d'avis depuis des années (taille de la station trop petite).

Les mesures sur le milieu naturel depuis 2018 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi

	Date analyse :	20/03/2025		09/09/2025	
Paramètre	Prélèvement :	Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
Sat. O2	%	93	63	88	75
pH	unité pH	8,20	7,90	8,20	7,90
Temp. Air	°C	11,80	12,30	16,10	15,80
Temp. Eau	°C	9,90	9,90	15,30	16,10
COD	mg(C)/L	2,13	3,21	1,90	3,96
DBO5	mg(O2)/L	0,50	1,00	0,67	1,80
DCO	mg(O2)/L	6,36	10,90	6,96	11,00
MeS	mg/L	6	5	3	3
NG	mg(N)/L	0,50	2,75	0,50	0,63
NH4	mg(NH4)/L	0,04	2,62	0,03	0,30
NO2	mg(NO2)/L	0,01	0,47	0,02	0,56
NO3	mg(NO3)/L	12,00	18,00	18,00	77,00
NTK	mg(N)/L	0,50	2,75	0,50	0,63
PO4	mg(PO4)/L	0,02	0,89	0,02	5,00
Pt	mg(P)/L	0,01	0,35	0,03	1,66

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

des nitrites et parfois la DCO, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. A la demande de la Police de l'Eau, ces mesures sont réalisées en amont et aval de la confluence du ruisseau et de l'Artolie.

Les analyses biologiques montrent un mauvais état de l'Artolie avant le rejet.

Invertébrés (I2M2)								
Station	Opération	Shannon (EQR)	ASPT (EQR)	Polyvoltinisme (EQR)	Ovoviviparité (EQR)	Richesse (EQR)	I2M2 (EQR)	Etat biologique*
Amont JC048	RCS256-00459 10/06/2025	0,00000	0,22950	0,00000	0,00000	0,10420	0,06700	Mauvais
Aval JC049	RCS256-00460 10/06/2025	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	Mauvais

*Selon l'arrêté du 9 octobre 2023, - Seuils (Très bon-Bon-Moyen-Médiocre-Mauvais): 0,665-0,498-0,332-0,166

IV.4 - La filière boues

Les filières boues des stations de Lestiac et Le Tourne ont été fiabilisées en 2022 par la mise en place de bennes filtrantes au lieu d'une déshydratation mobile. L'extraction plus régulière des boues se ressent fortement sur le bon fonctionnement des stations. À partir de 2025, le nouveau contrat conduit à la mise en place d'un filtre presse mobile tournant alternativement sur les 2 stations. L'efficacité de cette machine est très bonne avec une siccité proche de 22 % contre 10 % précédemment.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Boues							
Tonnes de MS produites	**67,2**	**46,8**	**50,98**	**62,15**	**57,34**	**70,7**	**59,2**
Station de Lestiac	*30,5*	*21,2*	*21,45*	*31,15*	*24,1*	*33,2*	*26,9*
Station de le Tourne	*36,7*	*25,6*	*29,5*	*31,0*	*33,2*	*37,5*	*32,3*
Tonnes de MS évacuées	**55,0**	**34,0**	**43,7**	**56,5**	**53,2**	**54,3**	**49**
Volume (m³/an)	4 610	2 630	2 044	570	544	250	1 775
Siccité	1,2%	1,3%	2,1%	9,9%	9,8%	21,7%	7,7%
Conformité	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Valeurs théoriques de la production de boues							
Habitants raccordés	4 175	3 945	4 120	4 050	4 694	4 630	4 269
Boues pour 15 kg/an/hab	62,6	59,2	61,8	60,8	70,4	69,5	64,0
Ratio théorique / réel	93,2%	126,4%	121,2%	97,7%	122,8%	98,2%	109,9%
DBO5 reçus t/an	54,5	51,6	51,7	54,9	43,8	44,6	50,2
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	38,2	36,1	36,2	38,5	30,7	31,2	35,1
Ratio théorique / réel	176%	130%	141%	162%	187%	226%	170%
Autres sous-produits							
Sables (t/an)	10,5	6,1	0,5		2,72	/	5,0
Graisses (m³/an)	89 m3	111 m3	57 m3	54 m3	54 m3	19 m3	64,1
Refus de dégrillage (t/an)	1,4	1,4	2,6	0,8	5,6	1,1	2,2

Une production réelle de boues proche de la valeur théorique

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années sauf s'il est démontré un colmatage des filtres.

100 % de conformité de la filière

Le tableau ci-dessus donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. Le SATESE confirme une valeur anormalement élevée de la déclaration des boues produites. On note la forte augmentation de la siccité des boues extraites avec la mise en place de la nouvelle filière.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Le Syndicat a réalisé ou prévu les travaux et études suivants :

Tranche	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2023			
100	Travaux divers	Travaux	243 500 €
38	Réhabilitation poste de Paillet	Travaux	108 000 €
45	Travaux station de Lestiac	Travaux	22 000 €
48	Diagnostic périodique – phase 1	Étude	12 000 €
49	Extension réseau secteur Castaing à Capian	Travaux	162 250 €
	TOTAL 2023		**547 750 €**
Travaux ou études prévus ou en cours			
46	Déviation du refoulement suite tourne à gauche à Tabanac	Travaux	25 000 €
48	Diagnostic périodique actualisation	Étude	45 000 €
47	Mise en place diagnostic permanent	Travaux	225 000 €
41 et 45	Étude stations Lestiac et Le Tourne	Étude	20 000 €
51	Rénovation réseau Abri Familial Langoiran	Travaux	100 000 €
52	Rénovation impasses à Langoiran	Travaux	55 000 €
100	Travaux divers	Travaux	590 000 €
36	Travaux divers suite diagnostic	Travaux	300 000 €
	Total projet		**1 360 000 €**

Le Syndicat doit aussi respecter les prescriptions des arrêtés de mise en demeure établis par la Police de l'Eau dont la mise en place du diagnostic permanent

Le délégataire a réalisé les travaux suivants :

- Renouvellement de pompes et armoire sur plusieurs postes
- Renouvellement partiel du dégrilleur de la station de Le Tourne
- Renouvellements divers dont les télégestions obsolètes avec l'arrêt de la 2G/3G

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - Les indices généraux

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **65,7%**
- Schémas réalisés et approuvés en 1999, modifiés selon les documents d'urbanisme
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation et conformité de la performance (Données 2026 de la Police de l'Eau) sauf pour Capian.
- Taux de conformité des stations de plus de 2 000 EH et index P254.3 de **100 %** (60,5 % en 2019)
- Taux de conformité global y compris Capian : 86,6 % (pondération par la charge en DBO5)

VI.2 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une connaissance des réseaux qui doit s'améliorer

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **95** sur un total possible de 120 (95 en 2024). Ce résultat est différent de celui indiqué dans le RAD car le délégataire surestime sa connaissance des données altimétriques et la positions des branchements. Il s'améliorera avec la réalisation du géoréférencement.

Les renouvellements avant 2021 n'étant plus pris en compte dans le calcul., et le syndicat n'ayant que peu renouvelé de canalisations ces dernières années, **le taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans descend à 0,02 **%** alors qu'il était de 0,48 en 2019 et 0,56 en 2018,

Un service qui s'améliore

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120.** Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi comme demandé par la Police de l'Eau.

Le taux de curage fréquent s'établit à 2,6 pour 1 000 km de réseau avec un seul secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés et de 5,2 en 2024 avec 2 secteurs).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :

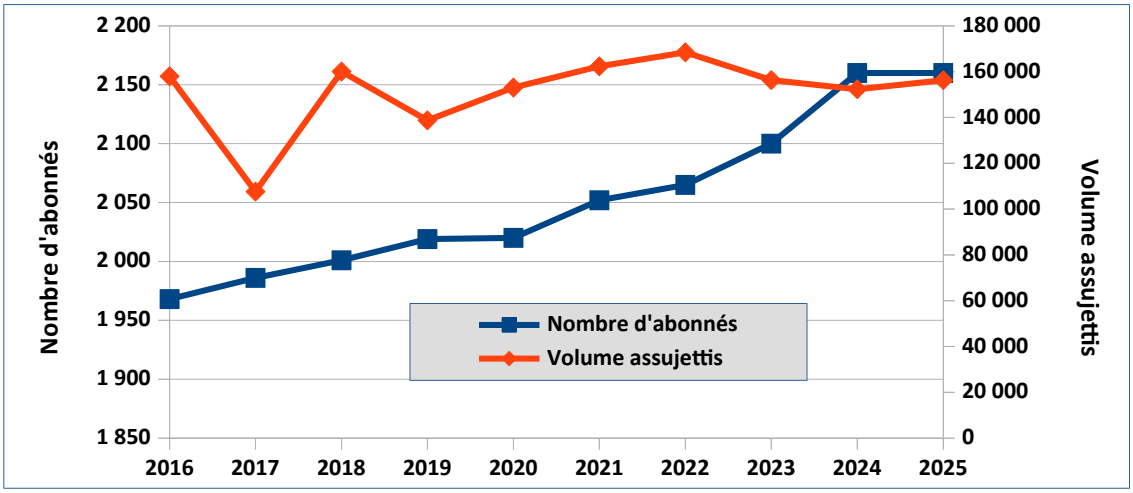

On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérents avec l'augmentation des abonnés sur les années 2016 à 2023 mais que les données semblent plus cohérentes désormais.

On note une assez grande stabilité des volumes vendus depuis 2023 à environ 156 000 m³/an alors que le nombre d'abonnés augmente. On retrouve ce phénomène sur la plupart des services d'assainissement.

Les données clientèle sont les suivantes :

Des réclamations en baisse

Désignation	2022	2023	2024	**2025**	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 065	2 100	2 160	**2 167**	0,3%
Nombre de contacts avec un client	1 578	1 432	1 692	**1 767**	4,4%
Nombre de contacts écrits avec un client	391	387	570	**303**	-46,8%
Nombre de visites en agence	0	0	0	**0**	
Nombre de réclamations écrites	78	53	78	**59**	-24,4%
Nombre total de réclamation	206	144	241	**140**	-41,9%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 191	1 249	1 318	**1 367**	3,7%
Taux de mensualisation	57,7%	59,5%	61,0%	**63,1%**	3,4%
Montant des impayés N-1	32 302 €	21 960 €	31 768 €	**31 865 €**	0,3%
Créances irrécouvrables	11 295	19 825	17 276	**39 785**	130,3%
Taux d'impayés	4,47 %	2,87 %	4,38 %	**4,22 %**	-3,7%

Des réclamations écrites en augmentation

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **27,2 réclamations pour 1 000 abonnés,** en ne tenant compte que des 59 réclamations écrites comme prévu par la réglementation. Cette valeur est en baisse par rapport à 2024 (36,1%)

Ce taux est élevé. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Des réclamations principalement sur les aspects facturation et contrat

Motifs du contact	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Répartition
Gestion du contrat	183	162	201	186	173	390	**439**	24,8%
Facturation	292	206	178	194	160	219	**115**	6,5%
Encaissement	571	378	406	308	296	325	**286**	16,2%
Travaux	30	14	35	95	82	64	**77**	4,4%
Information	822	745	880	778	701	673	**832**	47,1%
Autres	40	35	43	17	20	21	**18**	1,0%
TOTAL	1 938	1 540	1 743	1 578	1 432	1 692	**1 767**	

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés reste élevé avec une valeur de 4,2 %, (2,87 % en 2023 et 4,4% en 2023). Ce taux devient supérieur à ceux à d'autres secteurs et à la moyenne nationale de 2,1 %.

Le montant des créances irrécouvrables est élevée. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement selon le tableau indiqué sur RPQS de l'eau potable (cumul eau + assainissement pour la partie collectivité – Pas de données en 2023 et 2024) :

Il n'est pas signalé en 2025 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, **soit un taux de 0 pour 1 000 habitants.**

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - Tarification de l'assainissement

VII.1.1 - Préambule

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1er janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

Une baisse en 2026

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. le Syndicat a fixé les tarifs suivants (délibération du 9 décembre 2022 pour l'année 2023 et du 19 décembre 2023 pour l'année 2024). Pas d'évolution en 2025 et baisse en 2026 selon la délibération du 30 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

2025	*Prix au 1er janvier 2024*	**Prix au 1er janvier 2025**	Prix au 1er janvier 2026	Variation en % 2026/2025	Variation en valeur
Abonnement	*21,00 €/an*	**21,69 €/an**	21,69 €/an	**0,00%**	0,00 €/an
Consommation	*2,110 €/m3*	**2,180 €/m3**	2,006 €/m3	**-8,00%**	-0,1744 €/m3

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Depuis le 1er janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation. En 2025, il s'agit du tarif du nouveau contrat.

Une augmentation de la part délégataire en 2025 avec le nouveau contrat et une toute petite hausse en 2026

2025	*Prix au 1er janvier 2024*	**Prix au 1er janvier 2025**	**Prix au 1er janvier 2026**	Variation 2024 / 2025	Variation 2025/2026	
Abonnement				En %	En %	En valeur
Tous	28,04 €/an	50,00 €/an	50,35 €/an	78,32%	0,70%	0,35 €
Consommation						
0 à 60 m3	1,0970 €/m3	1,3980 €/m3	1,4080 €/m3	27,44%	0,72%	0,01 €
61 à 100 m3	1,6180 €/m3	1,8180 €/m3	1,8310 €/m3	12,36%	0,72%	0,01 €
> 100 m3	2,0090 €/m3	3,3560 €/m3	3,3790 €/m3	67,05%	0,69%	0,02 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision avec un sursaut à 3,40 % en 2023. L'application de l'avenant en novembre 2023 a une incidence de plus de 7 % puis une augmentation de 5 % en 2024 en raison du coût de l'énergie. Le tarif du nouveau contrat conduit à une forte hausse en 2025. Petite évolution en 2026.

VII.1.4 - La TVA

La TVA du service de l'Assainissement est de 10 % depuis 2014.

VII.1.5 - Les Redevances Agence de l'Eau

L'année 2025 marque une évolution importante des redevance de l'Agence de l'Eau avec la création d'une **Redevance performance Assainissement** qui est facturée à la collectivité par l'Agence de l'Eau. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, le délégataire perçoit cette redevance performance auprès des abonnés selon le montant fixé en 2024 par la collectivité et reverse en 2026 les sommes collectées à la Collectivité. L'agence de l'Eau facture en juin 2026 la collectivité sur les bases des volumes vendus en 2024.

Le calcul de cette redevance est complexe car elle dépend de nombreux paramètres comme le fonctionnement des stations, de l'autocontrôle, les performances du réseau par temps sec et par temps de pluie, la gestion des boues,… La plupart des données nécessaires à son calcul doivent être fournies par la Police de l'Eau. Les tarifs 2026 sont calculés en fonction des données de 2024.

Une redevance en grande évolution mais avec beaucoup d'incertitudes

Pour 2025, le Syndicat a délibéré en fixant la redevance à **0,105 €/m³ et pour 2026 à 0,075 €/m³.**

Les calculs pour 2027 sont provisoires dans l'attente d'éléments de l'Agence de l'Eau.

Le tableau de calcul joint en annexe montre que la valeur du coefficient de 0,324 (0,300 en 2024) est obtenu pour les stations de Le Tourne en raison de leur bon fonctionnement mais avec un déclassement du à la non conformité de la station de Capian .

Le coefficient global pondéré par la DCO traitée conduit à une valeur de 0,324 (valeur possible entre 0,300 et 1,000). Le montant de base de la redevance de l'Agence est de 0,250 €/m³

La valeur de la redevance 2027 est estimée à 0,0811 €/m³, soit pour un volume facturé de 156 287 m³ en 2025, une facture de 12 676 € à payer en 2028 par le Syndicat sur une redevance totale possible avant abattement de 39 000 €.

Au total, la redevance va passer de 0,25 €/m³ en 2024 à 0,105 €/m³ en 2025 puis à 0,075 en 2026 et 0,081 en 2027.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

VII.1.6 - Récapitulatif

Comme demandé par la réglementation, les données ci-dessous correspondent à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

L'évolution du montant TTC d'une facture de 120 m³ est donc le suivant :

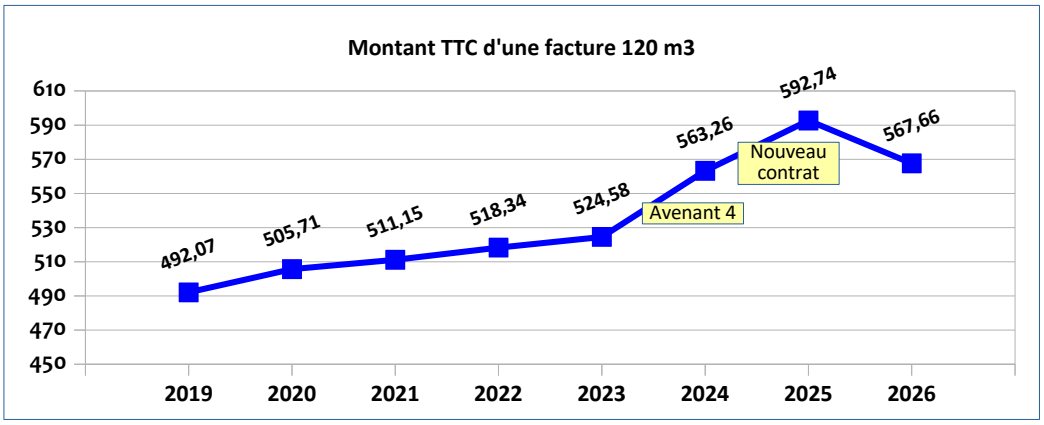

On constate ainsi l'incidence importante des avenants qui sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution du service, dont de nouvelles installations puis du nouveau contrat.

La répartition au 1er janvier est donc la suivante :

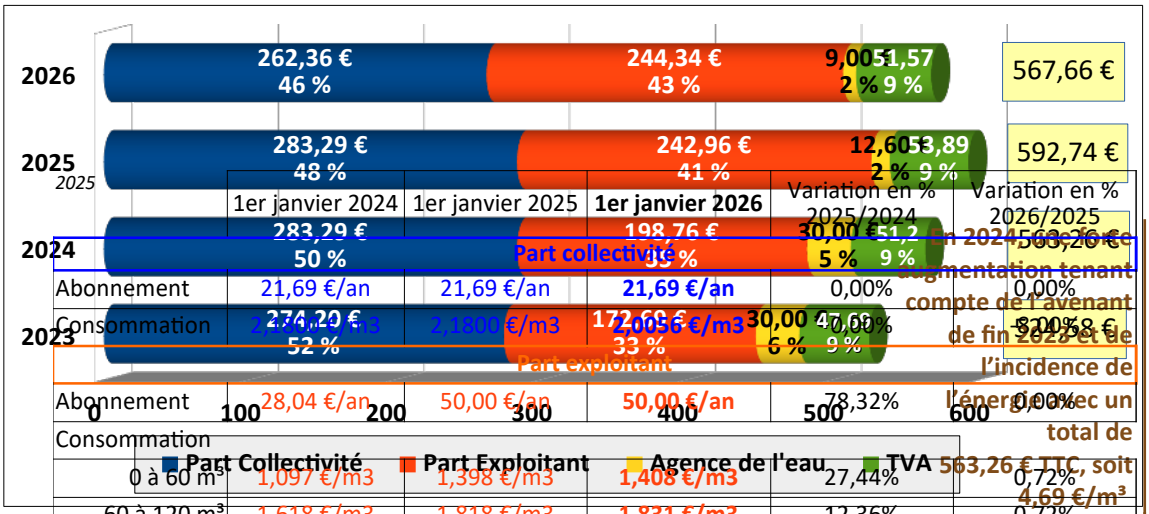

2025	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en % 2025/2024	Variation en % 2026/2025
Part collectivité					
Abonnement	21,69 €/an	21,69 €/an	**21,69 €/an**	0,00%	0,00%
Consommation	2,2844 €/m3	2,1800 €/m3	**2,0056 €/m3**	-7,00%	-8,00%
Part exploitant					
Abonnement	28,04 €/an	50,00 €/an	**50,00 €/an**	78,32%	0,00%
Consommation					
0 à 60 m³	1,097 €/m3	1,398 €/m3	**1,408 €/m3**	27,44%	0,72%
60 à 120 m³	1,618 €/m3	1,818 €/m3	**1,831 €/m3**	12,36%	0,72%
> 120 m³	2,009 €/m3	3,356 €/m3	**3,379 €/m3**	67,05%	0,69%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Agence	0,2500 €/m3	0,1050 €/m3	**0,0750 €/m3**	-58,00%	-28,57%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2025	**Prix janvier 2026**	Variation en %	Montant en € / m3
Part collectivité				
Abonnement	21,69 €	**21,69 €**	/	0,18 €
Consommation	261,60 €	**240,67 €**	-8,00%	2,01 €
Part exploitant				
Abonnement	50,00 €	**50,00 €**	0,00%	0,42 €
Consommation	192,96 €	**194,34 €**	0,72%	1,62 €
Sous total hors taxes	***526,25 €***	***506,70 €***	**-3,71%**	**4,22 €**
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	12,60 €	**9,00 €**	-28,57%	0,08 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	538,85 €	**515,70 €**	-4,30%	4,30 €
TVA à 10%	53,89 €	**51,57 €**	-4,30%	0,43 €
TOTAL TTC	**592,74 €**	**567,27 €**	-4,30%	4,73 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 4,73 €/m3 TTC (4,22 €/m3 HT), soit un total TTC de 567,27 €/an (1er janvier 2026)

En 2024 [illegible] augmentation tenant compte de l'avenant de fin 2023 et de l'incidence de l'énergie avec un total de 563,26 € TTC, soit 4,69 €/m³

En 2025, le tarif du nouveau contrat et une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau pour un total de 626,57 € soit 5,22 €/m³

En 2026, la petite hausse du délégataire est compensée par les baisses du Syndicat et de l'Agence pour un total de 567,27 € TTC soit 4,73 €/ m³ TTC

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

On note donc que la baisse de la redevance de l'Agence, de la part du Syndicat et de la petite augmentation de celle du délégataire conduit à un montant total en 2026 de 567,27 € TTC et un tarif de 4,73 €/m³ TTC, soit presque le tarif de 2024, avant le renouvellement du contrat.

Un classement dans les collectivités les plus chères de Gironde

Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec près de 1,40 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2025).

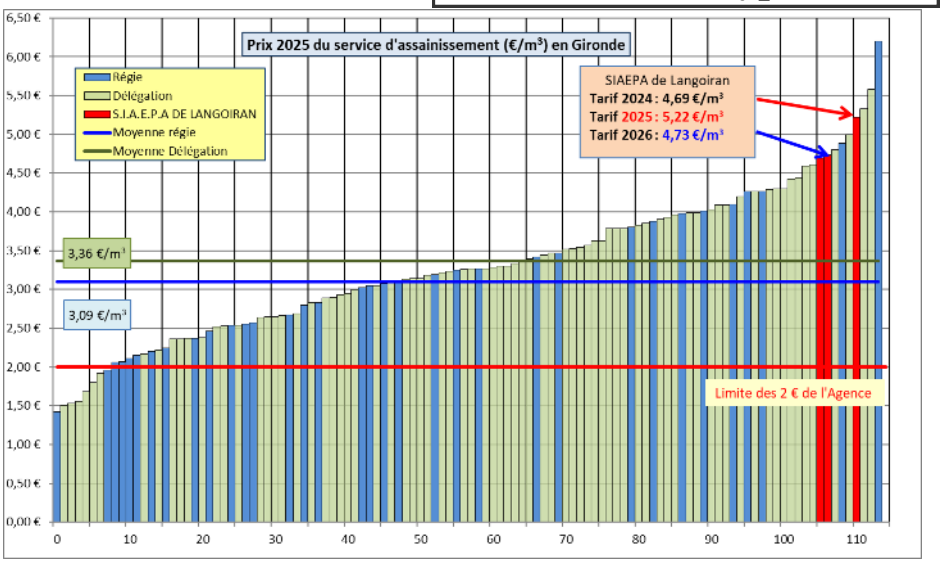

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2024 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 7,17 €/m³ (total annuel de 860,52 € TTC), et de 938,23 € TTC en 2025 (soit 7,81 €/m³) à comparer avec le montant moyen de 5,69 €/m³ soit 683 €/an en Gironde en 2025.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2025, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 938,23 € TTC, soit un prix de 7,81 €/m³

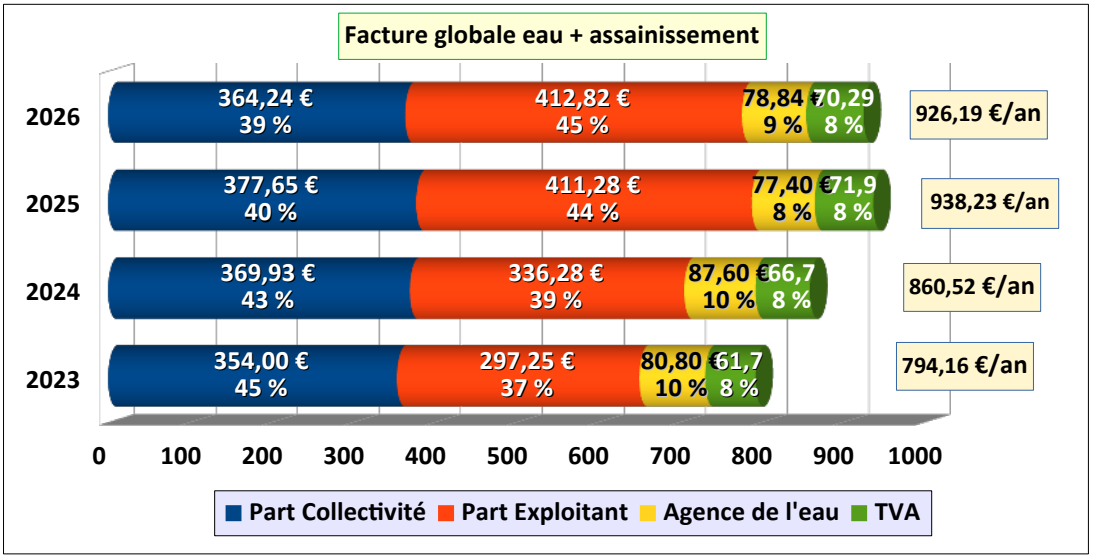

VII.2 - Bilan financier du service

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2025, le service comptabilise 156 287 m³ vendus (156 337 m³ en 2023 et 152 334 m³ en 2024).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Des chiffres difficilement interprétables à cause du changement de contrat

2025	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 167		
Volume vendu	156 287 m3		
Prix abonnement	21,69 €/an	50,00 €/an	
Prix au m3	2,1800 €/m3	2,0240 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	47 002,23 €	108 350,00 €	155 352,23 €
Consommation	340 705,66 €	316 324,89 €	657 030,55 €
Total théorique	**387 707,89 €**	**424 674,89 €**	**812 382,78 €**
CARE 2025	**246 360,00 €**	**362 880,00 €**	**609 240,00 €**
Rappel CARE 2024	**372 590,00 €**	**263 280,00 €**	635 870,00 €
Différence	-126 230,00 €	99 600,00 €	-26 630,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, ainsi que des variations des abonnés en cours d'année.

Le changement du contrat et le reversement des montants sur 2 années rendent les chiffres difficilement interprétables.

VII.2.2 - Compte financier uniquef

Conformément au CFU voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif qui s'équilibre mais peu de travaux en 2023

2025		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2025	Dépenses	232 634,04 €	252 346,81 €	484 980,85 €
	Recettes	501 993,30 €	182 309,65 €	684 302,95 €
	Balance	269 359,26 €	-70 037,16 €	199 322,10 €
Report exercice 2024		945 485,40 €	50 995,83 €	996 481,23 €
Résultat cumulé au 31/12/2025		1 214 844,66 €	-19 041,33 €	1 195 803,33 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			0,00 €	0,00 €
Clôture exercice 2025		1 214 844,66 €	-19 041,33 €	1 195 803,33 €

Ce compte administratif montre que les recettes d'investissement n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre grâce aux bons résultats cumulés et à des restes à réaliser (attente de subventions). Le Syndicat reconstitue des réserves mais a peu dépenser en 2023 et 2024. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne.

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 412 017 € en 2025 (1 729 680,67 € en 2024). La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

Des annuités de la dette qui passe de 91 € par abonné

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2024	2025	Variation
Encours de la dette	**1 729 680,00 €**	**1 412 017,06 €**	-317 662,94 €
Remboursement annuel	**201 153,72 €**	**197 432,77 €**	-3 720,95 €
dont capital	**159 957,66 €**	**161 343,45 €**	1 385,79 €
dont intérêts	**41 196,06 €**	**36 089,32 €**	-5 106,74 €
Nombre d'abonnés	**2 160**	**2 167**	7
Dette par abonnés	**654,64 €**	**651,60 €**	-3,04 €
Remboursement annuel par abonné	**93,13 €**	**91,11 €**	-2,02 €

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2025 est de 3,8 ans (6 ans en 2023.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Une dette qui diminue fortement à partir de 2023

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après. On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 € en 2024 du fait du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024. Il y a ensuite l'arrêt successif des emprunts pour arriver à un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières progressivement sur les 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.

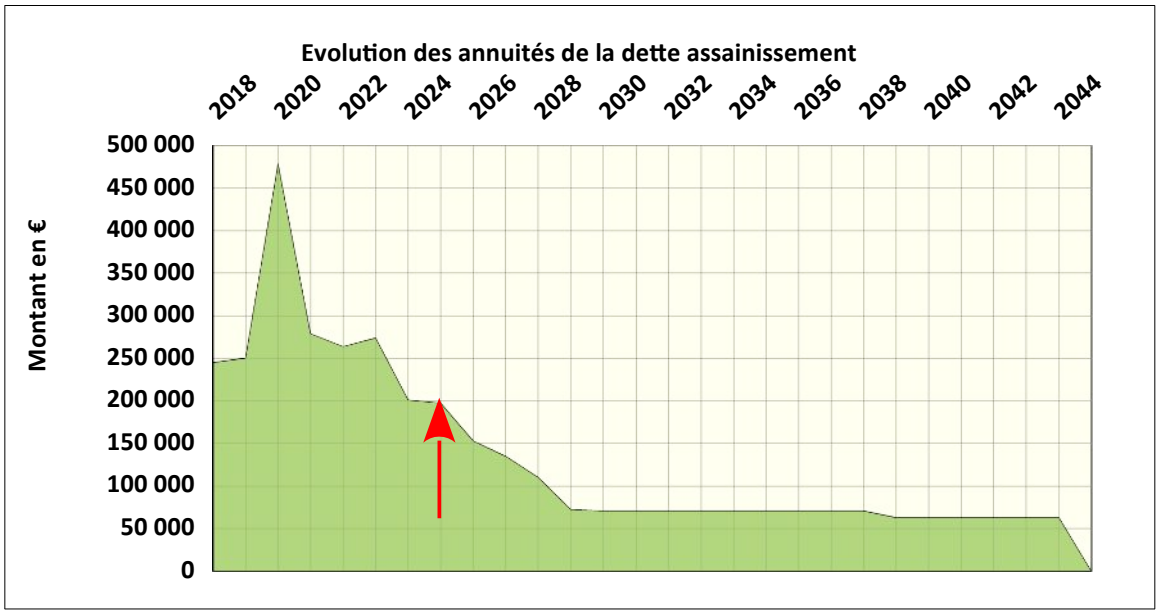

L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2025		
									Capital	Intérêts	Annuité
2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	4	2028	300 000,00 €	85 105,88 €	18 207,45 €	5 420,26 €	23 627,71 €
2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	3	2027	65 990,01 €	16 849,24 €	5 144,74 €	978,73 €	6 123,47 €
2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	14	2038	82 770,00 €	61 120,71 €	3 780,10 €	1 233,12 €	5 013,22 €
2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	1	2025	192 000,00 €	15 358,92 €	14 891,32 €	949,86 €	15 841,18 €
2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	3	2027	120 000,00 €	30 530,22 €	9 250,12 €	1 929,35 €	11 179,47 €
2015		CE	10 ans	2,15%	1	2025	50 000,00 €	5 482,39 €	5 367,00 €	233,26 €	5 600,26 €
2015		CE	10 ans	2,15%	1	2025	40 000,00 €	4 385,89 €	4 293,60 €	186,61 €	4 480,21 €
2015		CE	10 ans	1,93%	1	2025	50 000,00 €	5 358,86 €	5 257,35 €	204,89 €	5 462,24 €
2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	2	2026	167 500,00 €	22 435,55 €	10 564,13 €	1 343,09 €	11 907,22 €
2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	2	2026	87 500,00 €	11 720,06 €	5 518,58 €	701,61 €	6 220,19 €
2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	3	2027	100 000,00 €	20 611,11 €	6 270,29 €	1 247,30 €	7 517,59 €
2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	20	2044	1 100 000,00 €	1 006 733,75 €	39 566,56 €	23 437,13 €	63 003,69 €
2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	1	2025	162 000,00 €	10 672,46 €	10 315,63 €	726,19 €	11 041,82 €
2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	4	2028	102 237,02 €	33 915,62 €	7 441,33 €	2 187,78 €	9 629,11 €
2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	15	2039	52 176,00 €	40 069,96 €	2 468,66 €	416,88 €	2 885,54 €
2013		AGE	15 ans	0,00%	4	2028	66 202,50 €	30 894,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	5	2029	28 372,50 €	11 177,09 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	1	2025	23 920,93 €	1 594,85 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	0	2024	55 815,50 €	0,00 €	3 721,08 €	0,00 €	3 721,08 €
GÉNÉRAL							**2 846 484,46 €**	**1 414 017,06 €**	**159 957,66 €**	**41 196,06 €**	**201 153,72 €**

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeu 2024	2025	2024/2025	ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	**4 694**	**4 690**		/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	**0**	**0**	≈	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	**53,3**	**54,4**	≈	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	**5,22**	**4,73**	+	2,39
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	**62,4**	**65,9**	≈	96,5
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	**95**	**95**	≈	73
P203.3	Conformité de la collecte	%	**100**	**100**	≈	/
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	**100**	**100**	≈	/
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	**100**	**100**	≈	/
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	**100**	**100**	≈	97,1
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m³	**0,001**	**0,001**	≈	0,005
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	**0,0**	**0,0**	≈	0,04
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	**0,00**	**2,60**	—	5,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	**0,00**	**0,02**	+	0,41
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	**100**	**100**	≈	/
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	**20**	**20**	≈	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	**3,9**	**3,5**	+	5
P257.0	Taux d'impayés	%	**4,38**	**4,22**	+	2,1
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	**36,1**	**27,2**	+	1,9

Données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire
Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre une faible évolution par rapport à 2024 :

- De bons index sur les parties techniques liées aux stations d'épuration avec 100 % de conformité car la station de Capian ne rentre pas dans les calculs de ces index à cause de sa taille < 2 000 EH
- Une quantité de boues produites qui se stabilise avec la modification et la fiabilisation de la filière par ajout dune nouvelle machine qui fonctionne bien
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 95/120 et non pas de 105/120 comme annoncé dans le RAD.
- La réapparition d'un points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement trop bas car le calcul ne retient que les 5 dernières années et la collectivité n'a pas commencé son programme de réhabilitation pourtant nécessaire pour réduire les entrées d'eaux parasites ;
- Une durée d'extinction de la dette qui diminue avec les baisses prochaines des annuités
- Des réclamations toujours aussi nombreuses mais un mode de calcul défavorable ;
- Un taux d'impayés qui reste à de fortes valeurs par rapport aux données nationales
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté avec le nouveau contrat mais les baisses de la part collectivité et de l'Agence de l'Eau la font revenir en 2026 à la valeur de 2024..

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 592,74 € TTC en 2025 et 567,66 € TTC en 2025 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 5,22 €/m³ en 2025 et 4,73 €/m³ en 2026.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2025 est de 938,23 € TTC, soit 7,81 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2025 sur la Gironde, soit 5,69 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

IX - FICHE DE CALCUL DES INDICATEURS

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
Service : **Assainissement Collectif**
Année : **2025**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **2 167** (2153 en 2024) Ratio AEP : 2,16 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 4 690 (4368 en 2024)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 3 286 (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : 65,9% (valeur en 2024 : 62 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

	Points	Réponse Oui	Réponse Non	Total
A - Plan des réseaux				
Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance	10	X		10
Plan mis à jour annuellement	5	X		5
B - Inventaire des réseaux		**TOTAL A**		**15**
Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour	10	X		10
Matériaux et diamètre connus (% de connus)	0 à 5	100%		5
Date de pose (% linéaire connu)	0 à 15	97%		15
C - Compléments (si A + B > 40)		**TOTAL A+B**		**45**
Altimétrie de la moitié du réseau	10		X	
Altimétrie au-dessus de 50%	0 à 5	0%		0
Localisation des ouvrages annexes	10	X		10
Mise à jour inventaire équipements électromécanique	10	X		10
Précision nombre de branchements par tronçon de réseau	10		X	
Récapitulatif et localisation des interventions	10	X		10
Programme pluriannuel des inspections et réparations	10	X		10
Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	X		10
			TOTAL	**95**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de 95 sur 120
L'indice de l'année 2024 était de : 95 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 puis récemment)

Pollution de la zone collective : 281,37 kg/j de DBO5 (base 60 g / habitant potentiel)
Pollution industrielle :
TOTAL 281,37 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui
Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : **25**
Bilans conformes : **24**
Bilans dans domaine de garantie : **24**
Bilans conformes dans DTG : **24**

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Autocontrôle :	12	12	1
Conformité :	12	12	0
	100%	100%	0%
dans DTG	12/12	12/12	1/1

Données Police de l'Eau de juillet 2026 sur bilans 2025	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	*2024*
Le Tourne	100%	100%	100%	65,2	100%
Lestiac	100%	100%	100%	57	100%
Moyenne	**100%**	**100%**	**100%**	**122,2**	100,0%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)			**100,0%**		100,0%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

Capian	100%	100%	0%	18,9	100%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel y/c Capian			**86,6%**		100,0%

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 38,2 km

	2025	2024	2023	2022	2021	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	**0,030**	**0,000**	**0,000**	**0,000**	0,000	0,006

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 1

	Total
	0,030 km

	2025	2024	
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	**0,02%**	*0,00%*	P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	**0,0%**	*0,0%*	P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	**2,6%**	*5,2%*	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 53,5 t MS (1,2 kg MS/ kg DBO5 traité / an) abonnés :

Production réelle de boues : 54,4 t MS **soit 101,6 %** *(62,2 t en 2024)*

Filière boues : déshydratation par bennes et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 54,4 t MS

	2025	2024	
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	**100,0%**	*100,0%*	P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

a - Indices de Base

	Points	Réponse Oui	Réponse Non	Total
Identification des points de rejets potentiels (déversoir)	20	X		20
Evaluation du bassin amont aux déversements	10		X	
Témoins des moments et importance des déversements	20		X	
Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets	30		X	
Existence d'un rapport des dispositions de surveillance	10		X	
Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets	10		X	
			TOTAL	**20**

b - Indices complémentaires

	Points	Réponse Oui	Réponse Non	Total
Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif	10		X	
Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire	10		X	
			TOTAL	**0**

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2024 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques : **2 167** abonnés

Nombre de réclamation : **59** réclamations

Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire : **1** nouveaux branchements

Délai contractuel d'ouverture du branchement : **15** jours

Nombre de non respect du délai d'ouverture : **0** Non respect

	2025	2024	
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	**27,23**	*25,24*	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	**100,0%**	*100,0%*	

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 2 167 — Consommation : 2,0800 €/m3
Montant abonnement : 21,00 €/an — Volume facturé : 156 287 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	384 273,46 €	Frais généraux :	8 418,50 €
PFAC :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :		Charges financières :	36 089,32 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	161 343,45 €
Recettes financières :	0,00 €	Travaux :	38 131,52 €
Report année n-1 :	996 481,23 €	Charges exception. :	
Divers :	64 848,00 €	Autres charges :	5 816,57 €
TOTAL Recettes :	**1 445 602,69 €**	**TOTAL Dépenses :**	**249 799,36 €**

Bilan :	**1 195 803,33 €**	**Reste à réaliser :**	**0,00 €**
	Clôture Compte Administratif	**1 195 803,33 €**	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2025	2024	Variation en valeur	Variation en %
Encours de la dette	1 414 017,06 €	1 729 680,67 €	-315 663,61 €	-18,2%
Recettes réelles	449 121,46 €	989 222,10 €	-540 100,64 €	-54,6%
Dépenses réelles	249 799,36 €	733 685,60 €	-483 886,24 €	-66,0%
Capital remboursé	161 343,45 €	224 760,18 €	-63 416,73 €	-28,2%
Amortissements	182 309,65 €	173 669,76 €	8 639,89 €	5,0%

Montant des factures impayées (année n-1):	31 864,98 €		2024	754 726 €
Montant des abandons de créances :	222,18 €	0,001 €/m3		2 dossiers

	2025	*2024*
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	**398 797 €**	*301 966,41 €*
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	**3,5 ans**	*5,7 ans*
Taux d'impayés (P257.0)	**4,22%**	*2,87%*

9 -Estimation coefficient Agence de l'Eau

Données Police de l'Eau de juin 2024 sur données 2023	Axe autosurveillance (max 0,3)	Axe réglementaire (max 0,2)	Axe performance (max 0,2)	Note totale (0,3 à 1)	DCO en kg/j	*Pondération*
Le Tourne	0,300	0,200	0,200	0,300	188	*56,40*
Lestiac	0,300	0,200	0,200	0,300	157	*47,10*
Capian	0,300	0,000	0,200	0,500	48	*24,00*
Note moyenne	**0,300**	**0,133**	**0,200**	**0,367**	**393**	***127,5***
Coefficient moyen de la redevance performance (0,300 à 1)				**0,324**		

Tarif de base Agence	**0,250 €/m3**	**Tarif à appliquer**	**0,0811 €/m3**	Volume	156 287 m3	**Montant**	**12 676 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

10 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	**4 690**
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	**0**
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	**54,4 t MES / an**
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	**4,73 €/m3**
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	**65,9%**
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	**95 sur 120**
P203.3	Conformité de la collecte	**100,0%**
P204.3	Conformité des équipements des stations	**100,0%**
P205.3	Conformité de la performance des stations	**100,0%**
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	**100,0%**
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	**0,001 €/m3**
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	**0,0**
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	**2,6%**
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	**0,02%**
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	**100,0%**
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	**20 sur 120**
P256.2	Durée d'extinction de la dette	**3,5 ans**
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	**4,22%**
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	**27,2**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

X - DONNÉES DE L'AGENCE DE L'EAU



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_ASS2025-AI

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.

KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **926**	HECTARES DE ZONES HUMIDES ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE POUR ACQUISITION OU RESTAURATION **1 903**	NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AIDÉS **108**	NOMBRES D'OUVRAGES AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS FRANCHISSABLES **77**
POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR UN INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES **66**	CONTRATS EAU ET CLIMAT EN COURS D'ÉLABORATION OU VALIDÉS **10**	CAPTAGES DÉGRADÉS COUVERTS PAR UN PLAN D'ACTIONS **86**	POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR DES SAGE **75**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication…
Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires
À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.



Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique
Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.
Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.
Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



